

Arrêté du 27 décembre 2016 fixant le montant de la dotation globale de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation pour l'exercice 2016

27/12/2016

Le montant de la dotation globale de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation est fixé à 9 240 287 € pour l'exercice 2016.